

L'université Rennes 2 et le service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS) vous offrent la possibilité de pratiquer une activité physique durant vos études.



Quelles activités ?

Pratiques artistiques, d'entretien ou gymniques, mais aussi des sports aquatiques, athlétiques, collectifs, de combat, de plein-air, de raquettes... Ce sont pas moins de **46 activités sportives et artistiques** que vous pouvez pratiquer tout au long de l'année à l'université !

Différents formats vous sont aussi proposés : des cours, des entraînements mais aussi des temps forts comme des stages et des compétitions. De nombreuses **installations sportives sont à votre disposition à Rennes et dans les campus Villejean et Beaulieu**.

Qui est concerné ?

Les activités sportives sont ouvertes chaque année à tous les étudiant·e·s ainsi qu'aux personnels, débutants comme sportifs de haut niveau.

Les étudiant·e·s en situation de handicap qui souhaitent s'inscrire à une activité sportive peuvent faire une demande auprès des enseignants du SIUAPS. Leur situation sera examinée par ceux-ci en collaboration avec le relais handicap et des aménagements peuvent être proposés, le cas échéant.

Les étudiant·e·s sportif·ve·s de haut niveau qui le souhaitent peuvent poursuivre leur cursus universitaire tout en continuant leur pratique sportive intensive à Rennes 2.

Quelles modalités ?

Vous pouvez vous inscrire aux activités sportives en pratique libre ou en pratique évaluée.

Dans le premier cas, vous aurez la possibilité de suivre une formation personnelle sur un semestre ou une année universitaire complète.

Dans le cas de la pratique évaluée, vous pourrez profiter d'une formation qualifiante que vous pouvez faire valider, **selon votre cursus**, après une évaluation pratique et théorique.

Enfin, vous pouvez aussi représenter Rennes 2 en compétition, sur acquisition d'une licence FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) auprès du SIUAPS.

Comment s'inscrire ?

S'inscrire aux activités

Pour profiter des cours du SIUAPS et activités sportives, vous pouvez vous **préinscrire en ligne sur le site du SIUAPS** en début d'année.

Une fois cette étape effectuée, il vous faudra venir à votre premier cours de sport pour confirmer votre inscription. Il est aussi possible de faire une demande directement au premier cours si vous n'avez pas pu vous préinscrire à temps, cependant les places ne sont pas garanties !

S'inscrire aux salles de musculation

Pour profiter d'un accès annuel illimité aux salles de musculation des campus Villejean et Beaulieu, en pratique autonome, vous pouvez vous préinscrire en ligne sur le site du SIUAPS.

Vous pourrez bénéficier d'une première séance découverte gratuite puis il vous faudra vous acquitter de votre carte sport pour 42€.

S'inscrire en compétition

Pour prendre part aux compétitions universitaires et aux événements organisés par l'association sportive de l'université Rennes 2, vous devez vous préinscrire en ligne sur le site du SIUAPS.

Vous pourrez alors vous acquitter d'une licence FFSU pour un coût de 15€ et sur présentation d'un certificat médical comportant la mention "en compétition".

Consulter les modalités d'inscription au SIUAPS

À voir aussi

- [Service Interuniversitaire des activités physiques et sportives \(SIUAPS\)](#)
- [Préinscription sur Mon espace SIUAPS](#)
- [Catalogue des formations](#)